

Canada
Province de Québec
District d' Ottawa

11 Janvier 1904

Municipalité du Canton Joly -

A une assemblée des électeurs municipaux
de la Municipalité du village de Labelle, tenue
le ^{Canton Joly} huitième jour de Janvier mil neuf cent
quatre, à dix heures de l'avant midi, en la salle
publique, en la dite Municipalité du village
de Labelle, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
et à l'avis public préalablement donné à
celle-ci, par J. A. Bégin, secrétaire-trésorier
le vingt-dernier jour de Décembre mil neuf
cent quatre, dûment publié sur la Municipalité
du village de Labelle tel que il appert du certificat
de publication de cet avis, ensemble avis au
procès-verbal de cette assemblée et demeurant
aux archives du dit Conseil, sous la présidence de
J. A. Bégin, secrétaire-trésorier.

Le président ayant donné lecture des dits avis
publiés et certifiés au publican, au
la dite assemblée et reçus les électeurs présent
de proposer les personnes qu'ils veulent
électrir en tant conseillers locaux.

Proposé par M. Emery Gladard cultivateur du
Canton Joly secondé par M. Maurice St. Pierre
cultivateur du Canton Joly que M. John Vallée
industriel du Canton Joly soit élu conseiller
du Canton Joly en remplacement de lui-même.
Proposé par M. Emery Gladard cultivateur du
Canton Joly secondé par M. Maurice St. Pierre
cultivateur du Canton Joly que M. Pierre Daup
hine cultivateur du Canton Joly soit nommé con
seiller de la Municipalité du Canton Joly
en remplacement de lui-même M. John
Maltefavers.

Prépare par M. Emery Gaudard cultivateur
du Cantion Joly recommandé par M. Ghau Vallée
industriel du Cantion Joly que M. Marie
St. Pierre cultivateur du Cantion Joly
soit nommée conseiller de la Municipalité
du Cantion Joly un remplacement de l'ex-membre
M. François Daniel.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture
de la dite assemblée et ayant été mis en nomination
comme conseillers locaux au tout des candidats
en il y a de conseillers locaux about à des
candidats à élire, l'élection est déclarée close
et le président proclame élus conseillers
de la dite Municipalité du Cantion Joly.

M. M. Ghau Vallée; Pierre Dauphin fils
et Marie St. Pierre sont tous deux élus
conseillers de la Municipalité du Cantion
Joly.

En foi de quoi je donne je signe ce jour
jans de Janvier 1904

J. P. Legaré President
de la dite élection

Canada

Province de Québec
District d.Ottawa

} Municipalité du Cantion Joly.

je cours signé que étant sincèrement nommé
Conseiller de la Municipalité du Cantion
Joly - fais serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge etale
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité ainsi que Dieu me sait en aider
Assurement à Labelle

le trente-neuf jans de Janvier

1904

J. P. Legaré Sec. Trés.

Pierre Dauphin
ancien
Conseiller

Canada } Municipalité du Canton Joly -
 Province de Québec }
 District d' Ottawa }

Maire S^r. Pierre ayant été dernièrement nommé
 Conseillers de la Municipalité du Canton Joly
 Je jure solennellement que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
 me sait en aide.

Assurément ce premier jour } Maire S^r. Pierre
 de Février 1904 } John Vallée
J. B. Yamése
 Secrétaire } Conseiller

Canada } Municipalité du Canton Joly -
 Province de Québec }
 District d' Ottawa }

Le une session générale du Conseil Municipal
 du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des
 sessions le premier jour de Février mil neuf
 cent quatre à dix heures de l'avant midi
 conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec à laquelle
 session sont présents M. le Maire John Vallée
 et M. M. les Conseillers Maist S^r. Pierre; Ernest
 Renaud; Raoul Labelle; Jules Brassard;
 Thomas Labanté

formant un quorum sous la présidence
 de M. le Maire.

Et statué et ordonné et ce conseil statué
 et ordonné par résolutions,

Professe par M. le Conseiller Ernest Renaud
 secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que les résolutions passées à la séance du
 mois de Décembre dernier soient confirmées.

Adopté unanimement

Préface par M. le Conseiller Ernest Renaud
et accordé par M. le Conseiller Paul Labelle
que M. Jean Valli soit nommé maire de la
banlieue
Province de Québec. Adoptée unanimement.

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa } Mairie de la Côte-du-Sud -
} Je John Paille ayant été nommé
maire de la Mairie de la Côte-du-Sud
fais serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Aussi que Dieu me sait en aide.
Assermentation le premier jour }
de Février 1904 } John Paille
John Paille }
Maire

Profasi Jus M. le Conseiller Raoul Labelle
Secondi Jus M. le Conseiller Jules Brassard
que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier
en leur qualité respective soient autorisés
à signer un billet de cent cinquante piastres
à six francs-quinze francs six francs à M. Adrien
Labelle - pour payer un billet de \$125.00 à la
Banque des Marchands du Canada due le 5 février
prochain et \$25.00 pour payer une partie de l'emprunt
temporaire.

- Adoption un�issement -

Préfacer par M. le Conseiller Maître St-Pierre
secondé par M. le Conseiller Gules Brassard
que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de
solliciter M. Ant. Tessier que ce conseil n'a plus
besoin de la salle publique et que le loyer devra

cesser le 1^{er} de Février 1904.

2^e Deuxième M. le Secrétaire Trésorier joubisse
d'arrêter des avis que les séances du Conseil seront
terminées à l'avenir à l'heure où endroit le plus rapproché
de l'église et à dix heures de l'après-midi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
secrétaire et M. le Conseiller Thomas Labanté
que M. Majorie Bolduc soit nommé inspecteur
de la voie en ref remplacement de M. Moise
St. Pierre démissionnaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moise St. Pierre
secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard
que M. le Secrétaire Trésorier soit autorisé
à préparer un règlement accordant une
bourse de \$5'500 pour aider à la construction
d'une manufacture de papier pulpe ^{avec une} capacité
de 10 tonnes par jour et qui devra être établie
au village de Labelle. Laquelle devra recevoir
le dit bourse après qu'elle aura été en pleine
opération.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
secrétaire par M. le Conseiller M. St. Pierre
que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

par Talle Moise

G. Béginard Secrétaire.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

5 Avril 1904

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquième jour de Avril mil neuf cent quatre à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Jean Vallée et M. M. les Conseillers Maire S^r Pierre; Ernest Renéau; Pierre Dauphin fils; Jules Brassard formant un quorum sans la présence du M. le Maire;

Il est statué et ordonné et ce conseil à statué et ordonné par résolutions communes suit:
 Première par M. le Conseiller Jules Brassard
 Seconde par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 Que les résolutions jasées à la séance du premier jour de Février 1904 soient confirmées

Adopté unanimement.

Première par M. le Conseiller Maire S^r Pierre
 Seconde par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 Que M. Frane Daniel et M. Emery ^{Gaudet} soient autorisés de se rendre au Conseil au prochain conseil qui se tiendra le premier lundi du mois de Mai prochain pour faire rapport au sujet du Règlement N^o 16.

Adopté unanimement.

Première par M. le Conseiller Maire S^r Pierre
 Seconde par M. le Conseiller Jules Brassard
 que le Règlement N^o 22 soit homologué et saumis à l'approbation ~~du peuple~~ des électeurs lors de la ^{deuxième} séance ^{du Mai} pour décret prochain à dix heures de l'après-midi; à la salle publique et ensuite saumis au Lieutenant-gouverneur en conseil-

Adopté unanimement

Professez par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 Secunde par M. le Conseiller Ernest Renaud -
 que la chapelle vielle chapelle soit acceptée par
 ce dit conseil aux termes conditions données par
 Justice par M. les Marguilliers et la dite chapelle
 sera vendue à l'encheré et le prix sera divisé entre
 les deux conseils.

Adoptée unanimement.

Professez par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secunde par M. le Conseiller Maire S^r Pierre
 que la séance soit levée.

Adoptée unanimement.

John Vallée
John Vallée Lect. vis. Maire

Canada

Province de Québec } Municipalité du Canton Joly -
 District d'Orléans } Je vous signe John Vallée Maire de la
 Municipalité du Canton Joly certifié que le
 Règlement N^o 22 accordant un barème de
 (\$5550) cinq mille sept cent cinquante francs
 à George H. Church; James Church; ou à la
 Société ou à la Campagne dont ils font partie
 a été approuvé par la majorité des électeurs
 propriétaires tant qu'en Capital et en nombre
 le dixième jour de Mai mil neuf cent
 quatre, tel que il appert par le avis de foll.
 En foi de quoi je donne ce certificat - ce
 dixième jour de Mai mil neuf cent quatre.

John Vallée
 Maire

John Vallée Lect. vis.

X

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly -

16 mai 1904

À une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le sujumi jour de Mai mil neuf cent quatre à dix heures de l. avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire John Vallee et M. M. les Conseillers Ernest Bernand; Thomas Labanté; Jules Brassard Raoul Labelle; Maire St. Pierre; Pierre Dauphin fils. formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolution communiqué suivant:
Professez M. le Conseiller Ernest Bernand
Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
que les résolutions jasées à la séance du cinquième jour de Avril 1904 soient confirmées.

Adopté unanimement.

Professez M. le Conseiller Thomas Labanté
Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard -
Que ce conseil approuve et confirme le certificat
soumis à ce conseil par M. le Maire et son
Secrétaire-Trésorier de ce conseil en date des
Vingt et un Mai dernier, donnant en vertu
des articles 686 du Code Municipal, constatant
que le règlement N° 22 adopté et jassi par
le conseil le cinquième jour d'Avril dernier,
a été approuvé par les électeurs municipaux
de la Municipalité du Canton Joly, à la votation
qui a eu lieu le deuxième jour de Mai dernier

à une majorité de 81 voix.

Cette motion est adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
Secondé par M. le Conseiller Maïsé St-Pierre
que les Comptes suivants soient acceptés et
joujés.

ledger 148	A M. Adelard Dauphin pour entretien de la Mante dans Melly ains dans l'hiver de 1903-1904. jugé par les Intervenantes	requis mante fe 37 + ledger 12	* 10.00	Pay
ledger 149	A M. Emery Godard pour entretien de la Mante Paulette dans l'hiver de 1903-4	requis mante fe 35 + ledger 145	* 16.00	Pay
ledger 44	A M. Emery Godard pour entretien de la Mante Langar dans l'hiver de 1903-4	requis mante fe 36 + ledger 145	* 20.00	Pay
ledger 78 *	A M. Augustin Langar pour aurorage à la Mante Langar en été 1903 - ledger 109 +	requis mante fe 36 + ledger 109	* 4.50	
	À "Le Spectateur" pour publication 146 ledger			
compte général 106 ledger.	du règlement - N° 22		* 51.60	

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
Secondé par M. le Conseiller Maïsé St-Pierre
Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier soient
autorisés en leur qualité respective de receveurs
de billets signer le billet de \$79.60 à la Caisse
st-Ecarandie des Cantines du Nord et de l'est
^{les billets} renouveler à son échéance si nécessaires.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller Maïsé St-Pierre
que les Comptes suivants soient acceptés et joujés.
à Joseph Saindon pour banane à la

ledger 127 96	Mante Brassard	ledger 109	* 2.75
ledger 128 98	à la Mante Urban		* 2.75
ledger 129 98	à Damase Labelle pour banane à la Mante Brassard	ledger 28	* 2.40

Propriétaire M. le Conseiller Marie St. Pierre
 Secrétaire M. le Conseiller Ernest Renaud
 que M. Charles Martin soit nommé auditeur
 des comptes du Secrétaire-trésorier du canton
 July -

Adopté unanimement.

Propriétaire M. le Conseiller Marie St. Pierre
 Secrétaire M. le Conseiller Raoul Labelle

Où le Compte présenté par M. Emery Guérard ins-

~~Propriétaire M. Guérard~~ pasteur agraire de B6.45 Jours avoir travaillé au
 B6.45: Canal d'égout des terrains d'nos 3, 4, 5, 6 Rang E.
 soit Jusqu'à M. J. Weis payable par M. le M. Martin.

Adopté unanimement.

Propriétaire M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secrétaire M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 que M. Emery Guérard soit nommé pour aller
 examiner et visiter l'eau qui se déverse vers
 le chemin de la Montagne Brieau et faire rapport
 au prochain conseil.

Adopté unanimement.

Propriétaire M. le Conseiller Marie St. Pierre
 Secrétaire M. le Conseiller Raoul Labelle
 que M. le Maire et M. le Secrétaire-trésorier soient
 autorisés à appeler au conseil du village de Labelle
 une somme de \$ ~~pour réjouir pour~~
 tout assurabili. la séance soit agrémentée.

Adopté unanimement.

John Haller maire

J. B. Gagnon Sec. tr.

Canada
Province de Québec
District d' Ottawa

Municipalité du Canton Joly

La une session spéciale du Conseil Municipal
du Canton Joly - tenue à la salle ordinaire des
sessions, le vingt cinquième jour de Juillet
mil neuf cent quatre, à dix heures de l'avant-
midi; conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec, à la
quelle session sont présents M. Thomas Labonté
et Mme. Marie - et M. M. les Conseillers
Thomas Maïsé St. Pierre; Jules Brassard; Ernest
Renaud

formant un quorum
sans la présence de M. le Pro. - Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et
ordonne par résolution suivante:
M. le Conseiller professeur Maïsé St. Pierre
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que M. Thomas Labonté soit nommé pro-
Maire -

Adoptée unanimement -
Professeur M. le Conseiller Jules Brassard
secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud
que le rôle d'évaluation soit réservé et usqué
mi et arrêté suivant la loi.

Adoptée unanimement -
Professeur M. le Conseiller Maïsé St. Pierre
secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud
que la séance soit levée -

Adoptée unanimement -
Thomas Labonté
Apparecch Secr. Trés. Pra-Maire

Le
Tr
Du

Bra

Wells
Marie

Brassard
28 juin

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Canton Joly
Municipalité du village de Labelle.

6 Septembre 1904

À une session générale du Conseil Municipal
du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des
sessions, le sixième jour de Septembre mil
mille neuf cent quatre, à dix heures de l'avant midi
conformément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec, à laquelle session sont
présents M. le Maire Jean Vallée et M. M. les
Conseillers Ernest Bernaud; Maire S.^e Pierre;
Thomas Labonté; Jules Brassard; Pierre Dauphin
fils; Raoul Labelle formant un quorum
sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et arrêté et ce conseil statué et
arrêté par résolution.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secrétaire par M. le Conseiller Maire S.^e Pierre
que les résolutions passées le seize Mai et le vingt
juillet soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Maire S.^e Pierre
Secrétaire par M. le Conseiller Thomas Labonté
que le Comptes présentés par M. Alfred Belanger
Inspecteur de voirie.

Brassard payé le 5 Septembre 1904
x sur le lot N^o 14 Rang H. payable par M.
Louis Gauthier fils. 55^e payé + 3 00

Que les comptes présentés par Louis Gauthier
Inspecteur de voirie à Louis

Willemans assuré
Mariage 1902.
à Louis Gauthier fils payable par les lots 2, 3 et 5 00
Rang H.
Que le Compte présenté par l'Inspecteur de voirie
Jules Brassard. Demandé

Brassard payé le 12 Janvier 1905
x à Jules Brassard payable par les tributaires de la manche Brassard 1903-1904 72^e payé + 5 00

153	A Osmell Guay. Jaur assur mine dans le chemin de la Mont-Brisson Jayable par le Docteur Brisson 34	+ 2 00
	Que les Comptes présentés par Jas. Balduc Inspecteur de vairie	
a.	Jasph Balduc 31	{ + 4 75-
a.	Pierre Gagnan 93	{ + 1 00 -
a.	Emile Vinay 24	{ + 3 75-
a.	Alex. Lote 143	- 3 75-
a.	Marius Vinay 24	+ 3 30
	Jayable par les intérêts du Rang I. 154 X	\$ 16 55
	Que le Compte présenté par Alfred Belanger Inspecteur de vairie	
a.	Pierre Saundau 21	+ 3 00
a.	Alfred Belanger 57	+ 1 40
	Jayable par le lot N° 13 Rang II. 99	+ 4 40
	Que les Comptes présentés par M. Louis Gauthier Inspecteur.	
Propriétaire	* 23 A. Pierre Clat. Jayable par le lot N° 5 Rang I. 138 1 25-	
Stade Coopera	* 23 A. Pierre Clat. Jayable par le lot N° 11 Rang I. 33 2 50	
"	* 93 a. Louis Gauthier père jayable par le lot N° 11 2 50	
"	" 93 b. Pierre Gagnan 93 + 33 1 26 "	
"	* 96 a. Louis Gauthier père + 33 1 25 "	
	" Pierre Gagnan 93 .. 128 .. + 33 1 25 "	
	Sont acceptées et jayées.	

Adoptée unanimement.

Propose par M. le Conseiller Giles Brassard
Seconde par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
que M. l. inspecteur agraire Emery Gaudreault soit
 autorisé de faire une division manuelle au
 sujet du canal d. ligant des lots N° 3, 4, 5, 6 du
 Rang I. et passer son raffair basé sur le
 règlement N° 16., attendu que la division sur l'appr.
 les branques ont été faites et est pas correct.

Adoptée unanimement.

Profes: J. M. le Conseiller M. S. Purie
 Secr: J. M. le Conseiller Raoul Labelle
 que la séance soit levée.
 John Vallée maire
Béginassé Secr. his.

Canada
 Province de Québec
 District d' Ottawa -

3 Octobre 1904.

Municipalité des Cantons-de-l'Est -

à une session générale du conseil Municipal
 du canton de l'Est tenu à la salle ordinaire des
 sessions, le vingt et un octobre mil
 neuf cent quatre, à dix heures de l'avant-midi,
 conformément aux dispositions du code Munici-
 pial de la Province de Québec à laquelle session
 sont présents M. le Maire John Vallée et M.
 M. les Conseillers Thomas Labonté, Jules Brassard,
 Pierre Dauphin fils; Maître S. Pierre Jarmant
 un grancum sans la présence de M. le Maire.
 Il est statué et ordonné et ce conseil statué
 et ordonné par résolution comme suit:

Profes: J. M. le Conseiller Maître S. Purie
 Secr: J. M. le Conseiller Secrétaire Pierre Dayville
 que le camp de présent fait M. Jas. Belanger inspecteur
 de voirie au montant de \$ 4.00 pour avoir travaillé
 sur le lot n° 20 Rang 1 pour refaire le fond-
 soit-jusqu'à J. M. le Conseiller Secrétaire soit accepté
 et payé payable à Jules Brassard (222) +

Adopté unanimement.

Profes: J. M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secr: J. M. le Conseiller Jules Brassard
 que le camp de présent fait M. Alfred Belanger

+

inspecteur de voirie et celui de M. Jules
Saindon inspecteur de voirie sait accepté
et jugez-

157X	juge Adelard Belanger sur le N° 16 a/ft A. Rigaud 156 X 2.00	
21X	Pierre Saindon " " " 156 X 1.50	
#	Pierre Saindon Jour entretien M. M. Bissard	
21X	Pierre Saindon Jour bravaux sur le N° 13 G. J. B. 156 X 2.25	
	Compte présenté par Joseph Saindon inspecteur de voirie	
X 158	A. Antoine Rocheau, M. M. Bissard	X 2.00
X 159	A. Napoléon Ostiguy voyage } X 1.50	
X 108	A. Jas. Saindon 2.25	
X 108	A. Jas. <u>Sainte-Lucie</u> dril refait } 12IX 4.10	
X 28	A. Lormée Labelle 1.25	
X 56	A. Jules Saindon 1.50	

Adopté unanimement. 159. 27.

Proposé par M. le Conseiller Maïse S. Pierre
Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard.
que l'inspecteur de voirie Joseph Saindon
sur son rapport verbal, soit autorisé à
faire tailler et ébrancher le chemin des lat-
appartenant au Docteur Bissard, que le dit
inspecteur donne avis au propriétaire suivant
la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanté.
Secrétaire par M. le Conseiller Maïse S. Pierre
que M. le Secrétaire-Tresorier soit autorisé
à acheter le a/ft. Code Municipal et autant du
Code nécessaire pour les inspecteurs de voirie.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secrétaire par M. le Conseiller Thomas Labanté
que M. J. A. Rigaud soit nommé surintendant

achat a/ft code

faire verbaliser le chemin de front des lots 1/2 16, et
1/2 17 du Rang G. du Canton Joly —

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Maïsé 8^e Pierre
Secrétaire par M. le Conseiller Thomas Labante.
Que M. J. A. Bignoussé soit nommé surveillant
d'atelier spécial pour verbaliser les chemins de front
des N° 2 au N° 18 du Rang H ainsi que la Marche
du Rang H.

Adoptée unanimement.

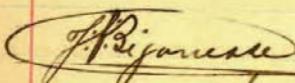
Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
Secrétaire par M. le Conseiller Maïsé 8^e Pierre
que la séance soit adjournée.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Maïsé 8^e Pierre.
Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard.
Que les résolutions passées à la séance du 3 Octobre
dernier soient confirmées.

Adoptées unanimement.

John Tully maire


John Tully maire
Secrétaire Trésorier

Canada
Province de Québec
District d' Ottawa}

Municipalité du Canton Joly-

7 Novembre 1904

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions, le septième jour de Novembre mil neuf cent quatre, à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire J. H. Vallée et M. M. les Conseillers Maïsé St. Pierre; Jules Brassard; Raoul Labelle; Ernest Renaud; Thomas Labanté formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Maïsé St. Pierre secondé par M. le Conseiller Jules Brassard que les résolutions jasées à la séance du 3 Octobre dernier soient confirmées.

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Maïsé St. Pierre secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle que les comptes présentés par l'auditeur M. Charles Martin, depuis le 2^e jour de septembre 1902 jusqu'au 1^{er} juillet de Novembre 1904; soit:
Que la Confaration du Canton Joly avant la division a en caisse \$ 56. 99;

Que la Confaration du Canton Joly après la division a une déficit de \$ 141. 95 f.
Que l'auditeur fait par M. Charles Martin auditeur soit accepté

Adopté unanimement.

Préféré par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secrétaire par M. le Conseiller Maître S.^r Pierre.
 Qui le Comptable présente par M. l'auditeur-
225 le Martin pour l'auditorie des comptes sur-
 montant de \$ 8000.00 à l. du 1^{er} Secrétaire -
 Trésorier du 1^{er} Septembre au 1^{er} Novembre 1904
 au montant de \$ 8.00 soit accepté et lui soit-
 juge par la Confération 106 +

Adopté unanimement.

Préféré par M. le Conseiller Maître S.^r Pierre
 Secrétaire par M. le Conseiller Raoul Labelle -
 que M. J. A. Bejunece ses soit nommé sur-
 intendant spécial pour visiter les chemins
 de la Manche Brassard; les chemins de front-
 des lots 16, 17 du Rang 5. et le chemin pour
 par lequel il passe sur les bords du lac Labelle.
 son rejeté verbal de M. Emile Beauchemin
 et Alphonse Belanger.

Adopté unanimement.

Préféré par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard.
 Qui le comptable présente par M. Majarie Bolduc
 n'accepte de faire faire avoir construit
 un pont sur le lot N^o 5 Rang 5. pour la
 somme de \$ 35.00 soit accepté et que celle
 aussi n'amende de \$ 35.00 soit juge à Théodore
 David. Joyable par l'arrondissement du Rang 5.

Adopté unanimement.

Préféré par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secrétaire par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que la seance soit levée -

*M. Labelle R^s
répartie Montreuil*

Conseilliers

Pierre Dauphin fils	11 Janvier	1904
Moïse S. ^r Pierre	11 "	1904
John Vallee	11 "	1904
Thomas Labante	12 "	1903
Jules Brassard	12 "	1903
Ernest Renaud	13 "	1902
Raoul Labelle	13 "	1902

Canada

Province de Quebec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Guy-

À une session spéciale du Conseil Municipal
du Canton Guy, tenue à la salle ordinaire des
sessions, le quinzième jour de Décembre mil
mille quatre-vingt quatre à dix heures de l'avant midi
conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec au
quelle session sont présents M. le Maire
John Vallee et M. les Conseillers; Thomas
Labante; Moïse S.^r Pierre; Pierre Dauphin
fils; Ernest Renaud formant un
groupe sans la présence de M. le
Maire.

Et statué et ordonné et ce conseil statue
et ordonne que résolutions suivantes soit:
Proposé par M. le Conseiller Moïse S.^r Pierre
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que la seance soit adjournée au dix-neuvième
jour de Décembre 1904

Adoptée unanimement.

+

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

19 Décembre 1904

Municipalité du Canton Joly -

Conformément à son gouvernement de
Conseil Municipal du Canton Joly, vingt-neuvième
seance, le dix-neuvième jour de Décembre
mil neuf cent quatre à des heures de l'après-
midi; conformément aux codes Municipaux
de la Province de Québec à laquelle se sont
sous-entendus M. le Maire Jean Vallée et
M. les Conseillers Raoul Labelle; Ernest
Renaud; Pierre Dauphin fils; Thomas
Jules Brassard; jurent un mandat dans la
présidence de M. le Maire,

C'est statué et ordonné et ce conseil statué
et ordonné par résolutions suivantes soit :
Proposé par M. le Conseiller Moïse S.^e Pierre
Léonard; par M. le Conseiller Thomas Labanté
que M. J. T. Gauthier soit nommé président
de l'élection pour l'élection des Conseillers qui
aura lieu le neuvième jour de Janvier 1905.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S.^e Pierre
Léonard; par M. le Conseiller Raoul Labelle
que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier
en leur qualité respective soient autorisés à signer
à J. A. Bigras une somme de deux cent-
vingt-neuf piastres à gracie mais, payables
à la Banque des Marchands du Canada à 8^e Février
2^e Année M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier et
en leur qualité respective soient autorisés à signer
un billet de cent vingt piastres à 6^e à
George Labanté; à gracie mais pour solder
un billet de à la Caisse d'économie ^{du} depuis
le 31 Octobre 1904.

Adopté unanimement. +

Propose par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé
 à collecter de la Cofaration du Village de Labelle
 le paiement de la vente de la vieille Chapelle
 à part égale.

Adopté unanimement.

Propose par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Rue le Campeau - présenté par M. Joseph Langan
 mes. de vache pour entretien de la Mante-Paulette pour l'été
 de 1904 payable à M. Charles Martin pour la
 somme de \$6.50 soit accepté -

payé le 30 Dec. 1904
 reçus monté 44

Adopté unanimement.

Propose par M. le Conseiller Maire St. Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que le Campeau présenté par M. Marie Brasseur
 Inspecteur de vache au pas montant de \$20.00
 soit payable à M. Joseph Bainne soit payé par les
 intérêts des Mantes du chemin Chapeau,
 soit accepté -

Adopté unanimement.

Propose par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 que la séance soit généralement levée

Adopté unanimement.

John Vallée maire
St. Bégin le 25 Sept. 1904.

H